



## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-cinq janvier à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars et des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Christol-de-Rodières.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Magali ARNAL	M. Manuel CABANERO	M. Hervé CLÉMENT
M. Alain FONTAINE	Mme Nathalie FORGEROU	M. Olivier GUEDON
Mme Edith MARSCHAL	Mme Virginie VERAN	

Absents excusés : Mmes Karine GAILLARD, Pascaline GITZHOFER, M. ROBERT HAMON

### Ordre du jour :

Madame le maire ouvre la séance et procède à la lecture du Procès-Verbal de la dernière réunion du conseil municipal du 7 décembre 2021.

Ce Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

#### 1/ Convention autorisation de passage sentier VTT :

Dans le cadre de la mise en place d'un réseau de sentier VTT sur les secteurs Cèze et Ardèche une convention de droit de passage doit être signée avec la communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien gestionnaire du réseau. (Convention en annexe)

**Le Conseil municipal n'a pas délibéré et ne s'est pas prononcé ne souhaitant pas signer cette convention sans avoir au préalable :**

**1/ Rencontré un des techniciens du service Tourisme de l'agglomération comme il a été demandé par mail au mois de décembre 2021, afin de voir ensemble le parcours.**

**2/ L'engagement de l'agglomération de venir entretenir l'ensemble des chemins dédiés à la randonnée dont certains sont concernés par le circuit VTT**

**3/Plusieurs chemins communaux mentionnés dans le circuit sont des chemins de randonnées pédestres très fréquentés et le Conseil se pose la question sur les risques d'accidents potentiels entre ces deux activités et la responsabilité de la Mairie.**

**Délibération remise au vote après rencontre avec l'agglomération sur la commune.**

#### 2/ Convention pluriannuelle de pâturage. :

Les propriétaires de la ferme de Toulair ont changé. Suite à la demande des nouveaux propriétaires, il convient de passer une convention pluriannuelle de pâturage entre la commune et les nouveaux propriétaires. Cette nouvelle convention porte sur les mêmes terrains que la convention avec les propriétaires précédents.

## **Délibération**

**Vu** le code des Collectivités Territoriale,

**Vu** la promesse de bail signée le 4 août 2021

**Vu** l'installation des nouveaux propriétaires à la ferme de Toulair

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'**unanimité**

**D'autoriser** Madame le Maire à signer la convention pluriannuelle de pâturage (6 ans) entre les nouveaux exploitants agricoles de la Ferme de Toulair et la commune de Saint-Christol-de-Rodières.

**De fixer** le montant annuel à 1 euro par hectare soit  $7,6593 \times 1 = 7,66$  €.

Ce montant sera révisé annuellement en fonction de la variation annuelle de l'indice des fermages

## **3/ questions diverses :**

### **Point sur le projet du Café communal.**

Une procédure de recherche d'un architecte / maître d'œuvre a été lancée au mois de décembre. 6 courriers ont été envoyés auprès d'architectes de Pont Saint Esprit, Bagnols sur Cèze, Villeneuve-Lès-Avignon et Uzès.

Trois architectes ont déjà pris contact avec la Mairie. Un architecte de Bagnols est venu voir le terrain et nous rencontrer. Un deuxième vient mercredi 26 janvier et un troisième vendredi 28 janvier.

Nous aurons ainsi au moins trois devis.

### **Entretien avec Maître Coque, avocat de la commune.**

Maître Coque est venu nous rencontrer Vendredi 14 janvier 2022 à 16h30. Nous avons essentiellement abordé la problématique liée à la reprise de l'eau et de l'assainissement par l'agglomération. La seule solution pour notre commune est de solliciter par voie de délibération la continuité de la convention de gestion jusqu'en 2028. Bien sûr, si d'autres communes souhaitent aussi garder la gestion de l'eau et l'assainissement comme nous, une demande groupée aurait plus de poids. A voir les ou la suite à donner.

### **La redevance incitative.**

Des points noirs persistent quant au ramassage au porte à porte à Hullias et Toulair. Comment un camion pourrait passer. Il est proposé de solliciter les techniciens de l'agglomération pour les rencontrer afin de voir avec eux la possibilité de garder des points de collectes collectifs avec des colonnes enterrées ou semi enterrées. A voir.

### **La poutre de l'abri bus.**

Question posée à Monsieur Manuel Cabanero concernant l'état de la poutre et de la toiture de l'abri bus. A voir et faire l'état des lieux.

### **Opération goudronnage.**

Comme chaque année, il faut faire un état des lieux sur la commune afin de repérer les routes communales qui ont besoin de notre intervention concernant les nids de poules à reboucher.

Monsieur Olivier Guedon va faire le tour du hameau d'Hullias, nous demanderons à Alex notre agent technique de regarder aussi afin de recenser les endroits où nous devons intervenir. Il faut prévoir au moins deux matinées.

C'est au Conseil du mois de février que nous fixerons les dates d'intervention prévues en mars 2022.

### **Chemin de randonnée du cimetière.**

Des arbres sont encore tombés sur ce chemin. Il faut aussi prévoir une opération de nettoyage et couper ces arbres. Nous fixerons les dates de nos interventions au prochain conseil.

Madame Virginie Veran nous informe que d'autres pins sont tombés sur le chemin à côté de la station d'épuration. A rajouter lors de notre matinée et/ou journée d'intervention en plus du chemin de randonnée du cimetière.

### **Parcelle de Madame S. située dans les bois le long du chemin de randonnée du cimetière.**

Selon les divers articles du code de l'environnement, du rôle de police de l'environnement du maire mais surtout dans une perspective d'éviter tout accident, il va falloir demander à Madame S d'intervenir et nettoyer sa parcelle. Il y a beaucoup de déchets dangereux (verres, fer, amiante, caravane délabrée...).

Dans un premier temps Madame le maire contactera Madame S. pour lui demander d'intervenir. Selon le délai donné, si cela n'est pas fait, un courrier recommandé avec AR lui sera envoyé pour le nettoyage de sa parcelle.

Madame Magali Arnal nous informe que sur le quartier de l'amandier il y a deux caravanes à enlever aussi. La mairie va contacter la propriétaire du terrain.

#### **« Les pinsons bleus ».**

Madame Veran demande que nous puissions nous rencontrer dans cet appartement afin de définir ce que nous pouvons faire nous même pour rénover cet appartement avant le début des travaux.

**Un rendez-vous est fixé le Mercredi 9 février à 9h00 à l'appartement afin d'établir une liste de ce qui peut être fait.**

#### **Plantation à organiser : Début du chemin du Salet.**

Les arbres morts ont été coupés. Il va falloir enlever les souches. Madame le maire propose que l'on mette des oliviers. Ces derniers sont à prendre dans un jardin privé. Le propriétaire les offre à la commune. Cela est prévu là aussi pour le mois de mars ou début avril. Les dates seront déterminées lors du prochain conseil municipal de février.

#### **Le repas des anciens.**

Mesdames Edith Marschal et Magali Arnal informent le conseil que certaines personnes âgées se plaignent car la commune n'a pas fait le traditionnel repas des anciens depuis plusieurs années. Madame Magali Arnal propose que l'on fasse des paniers comme les autres communes alentours.

Madame le Maire précise qu'en 2020, le repas des anciens a eu lieu au mois de mars, comme d'habitude, juste avant le confinement. Effectivement en 2021, nous n'avons pas pu le mettre en place à cause de la crise sanitaire. Pour 2022, il est proposé d'organiser le repas des anciens entre Mai et juin mais à l'extérieur. Question à débattre au conseil du mois de Mars.

#### **Clôture du procès-verbal :**

Le présent procès-verbal, dressé et clos le vingt-cinq janvier 2022 à 21 heures 41.

Mme ARNAL Magali

M.CABANERO Manuel

M. CLÉMENT Hervé

M. Alain FONTAINE

Mme Nathalie FORGEROU

M. Robert HAMON

Mme GAILLARD Karine

Mme Pascaline GITZHOFER

M. Olivier GUEDON

Mme Edith MARSCHAL

Mme Virginie VERAN